

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 7 et semestre 8 du master mention STAPS Aménagement, Management et Valorisation Evènementielle des Espaces Sportifs et de Loisir (AMVSL)**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. José CHABOCHE** **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- **M. Alain SCHOENY** **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- **Mme Aude VILLEMAIN** **Maître de Conférences**
- **Mme Laurence LEFEVRES** **Professeure certifiée**
- **M. Mehdi GHARZOULI** **Vacataire chargé d'enseignement, Orléans Métropole**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 10/11/2025



Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 9 du master mention STAPS Aménagement, Management et Valorisation Evènementielle des Espaces Sportifs et de Loisir (AMVSL), au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. José CHABOCHE Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. Alain SCHOENY Maître de Conférences

Membres du jury :

- | | |
|-------------------------|---|
| - Mme Aude VILLEMAIN | Maître de Conférences |
| - Mme Laurence LEFEVRES | Professeure certifiée |
| - M. Raphaël RAMETTE | Vacataire chargé d'enseignement, R et M Consultants |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 10/11/2025

Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 10 du master mention STAPS Aménagement, Management et Valorisation Evènementielle des Espaces Sportifs et de Loisir (AMVSL), au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. José CHABOCHE Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. Alain SCHOENY Maître de Conférences

Membres du jury :

- | | |
|-------------------------|--|
| - Mme Aude VILLEMAIN | Maître de Conférences |
| - Mme Laurence LEFEVRES | Professeure certifiée |
| - M. Geoffroy COCHARD | Vacataire chargé d'enseignement, Orléans Métropole |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 10/11/2025

Éric BLOND



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1, D612-33 à D612-36-1 ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du master mention STAPS : **Aménagement, Management et Valorisation Evènementielle des Espaces Sportifs et de Loisir (AMVSL)**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. José CHABOCHE Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. Alain SCHOENY Maître de Conférences

Membres du jury :

- Mme Aude VILLEMAIN Maître de Conférences
- Mme Laurence LEFEVRES Professeure certifiée
- M. Mehdi GHARZOULI Vacataire chargé d'enseignement, Orléans Métropole

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du **master mention STAPS : Aménagement, Management et Valorisation Evènementielle des Espaces Sportifs et de Loisir (AMVSL)**, est constitué comme suit :

- | | |
|-------------------------|---|
| - M. José CHABOCHE | Maître de conférences |
| - Mme Laurence LEFEVRES | Professeure certifiée |
| - M. Alain SCHOENY | Maître de conférences |
| - Mme Aude VILLEMAIN | Maître de conférences |
| - M. Raphaël RAMETTE | R&M consultant, juge aux prudhommes |
| - M. Mehdi GHARZOULI | Responsable du Pôle soutien aux clubs, et aux manifestations. Direction des Sports de la Mairie d'Orléans |
| - Mme Mélissa Soubhieh | BIATSS, Responsable du département STAPS |
| - Mme Estelle LESUT | Responsable apprentissage - CFA Des Universités Centre - Val de Loire |
|
 | |
| - M. Geoffrey HALOIN | Délégué des étudiants en M1 AMVSL |
| - Mme Ninon VEILLE | Déléguée des étudiants en M2 AMVSL |

Fait à Orléans, 10/11/2025



Éric BLOND